



: salon de coiffure CHERON - boulangerie GOURVAT

\* Hôtel de France MINARD

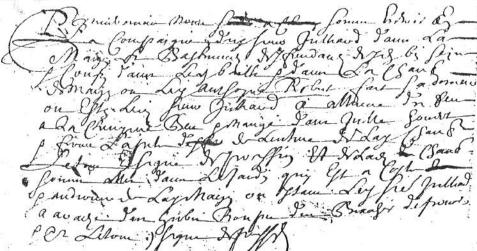
\* Magasins universels DAVID et ses successeurs

\* Voiturier BORDIER

1914



SAINT-SÉVERIN (Charente) - La Grande Rue



Premièrement nous sommes entrés en la compagnie dudit Sieur JUILHARD dans la maison et bâtiments dépendants desdits biens saisis et compris dans ledit bail et dans la chambre et maison où ledit Anthoine ROBERT fait sa demeure et où étant ledit Sieur JUILHARD a allumé du feu en la cheminée bu et mangé dans icelle et ouvert et fermé la porte de l'entrée deladite chambre, le tout en signe de possession. Et de ladite chambre sommes allés dans le jardin qui est à côté au-devant de ladite maison où étant ledit Sieur JUILHARD a arraché des herbes rompu des branches de pommier et autre le tout en signe de possession.

ETAT du MOULIN

All Lay Cland Pour ally I am demonths aparin gay Joint and Regular Joille on Got Joille of Jones Land, do the Jours of an Jours of the Jours of an Jours of the John of the Jours of the John of the Jours of t

Et de ladite chambre sommes allés dans le moulin à papier qui joint au chemin allant de la FOUGERE au moulin de l'EPINE sun main droite où étant l'avons trouvé composé de six piles douze grippes dix huit maillets avec leurs queues roue et arbre. Le tout est apparu nuiné et ne pouvant servir (à! quoi que ce fut que à faire du feu. Les sauts et empallements de ladite roue qui confronte à celle acquise par le Sieur VANGANGELT du Sieur DELABATUT étant entièrement rompue (il y! a besoin de leur remettre des ligrons pointes, et saus, le tout étant entièrement gâché et pourri. (Ce! qui cause un grand préjudice aux moulins qui sont par le dernière qui ne puissent battre avec facilité, l'eau s'échappant par lesdits empallements qui revient à un grand préjudice audit Sieur IIILHARD.

# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN

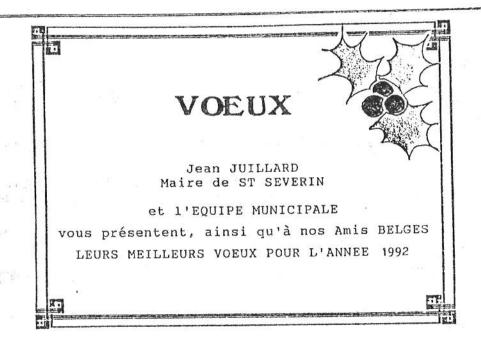
Président : Monsieur Jean JUILLARD

Rédacteur : Secrétariat de Mairie

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le nº 445.

nº 86

Juillet à décembre 91



# ETAT-CIVIL

## naissances

- \*\* 14 juillet 1991, Laurine BEAUDEAU, fille de Gérard BEAUDEAU et de Lucile DANIAS est née à l'ISLE D'ESPAGNAC;
- \*\* 17 juillet 1991, Anthony LETARD, fils de Laurent et de Josy LETARD est né à PERIGUEUX ;
- \*\* 19 octobre 1991, <u>Charlène AMAURES</u>, fille de Jean-Jacques et Angélique AMAURES est née à L'ISLE D'ESPAGNAC ;
- \*\* 5 novembre 1991, <u>Cécile, Pascaline ROCHE</u>, fille de Pascal ROCHE et de Nathalie MONCUIT est née à BARBEZIEUX ;
- \*\* 10 novembre 1991, Maxime, Clément, Michel LANEELLE, fils de Jean-Luc LANEELLE et d'Isabelle LAUVIGE est né à L'ISLE D'ESPAGNAC;
- \*\* 16 novembre 1991, Amandine MOULINIER, fille de Francis et Nadine MOULINIER est née à ST JEAN (Haute Garonne).
- \*\* 25 novembre 1991, Emilien, Jimmy LOCHE, fils de Laurent et Lydia LOCHE est né à PERIGUEUX ;
- \*\* 14 décembre 1991, Geoffrey, David GENDRON, fils de Frantz et Roselyne GENDRON de l'Epine est né à l'ISLE D'ESPAGNAC.

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents ou grandsparents domiciliés sur la commune et nous formulons des voeux de santé et de prospérité pour les nouveaux-nés. ♦♦ Le 29 juin 1991 a été célébré à MONTIGNAC-le-COQ, le mariage de <u>Christo-pher MORLEY</u> et de <u>Laurence LAROUSSERIE</u>.

La quête à mariage a été partagée entre les caisses des écoles de ST SEVERIN et de MONTIGNAC-le-COQ.

♦♦ Le 06 juillet 1991, mariage de <u>Jean-Marc MONTRIGNAC</u> et de <u>Patricia DUVEY</u>. Les 200 F. de la quête à mariage ont été destinés à l'acquisition de livres pour la bibliothèque de l'école.

Nous adressons nos compliments aux époux et à leurs familles, ainsi que nos remerciements pour leurs dons.

## décès

- ++ le 06 août 1991, décès à PERIGUEUX de Monsieur <u>Jean BAUDOIN</u>, père de Madame MAURY de chez Garraud. Son inhumation a eu lieu au cimetière de ST SEVERIN, le 9 août 1991;
- ++ le 26 septembre 1991, décès à CHATEAUNEUF de Monsieur Marc FAVREAU, âgé de 65 ans.
- ++ Le 26 septembre 1991, décès à PALLUAUD de Monsieur Roger CARTEAUD, père de Madame Annie QUANTE. Son inhumation a eu lieu le 28 septembre au cimetière de ST SEVERIN ;
- ++ Le 22 novembre 1991, décès à ST MICHEL D'ENTRAYGUES de Monsieur René BEAUVAIS de Jean Joli, à l'âge de 80 ans ;
- ++ Le 18 décembre 1991, décès à ST SEVERIN de Madame <u>Jeanne MARCOMBES</u>, âgée de 82 ans ;
- ++ Le 30 décembre 1991, décès à ST AULAYE de Monsieur Médéric GAUCHOUX, à l'âge de 88 ans ;
- ++ Le 02 janvier 1992, décès à ST SEVERIN de Madame <u>JAUBERT Irène</u> de la Pièrrière, à l'âge de 72 ans.

Nous assurons toutes les familles frappées par le deuil de notre sympathie dans l'épreuve.

Vous voudrez bien excuser et signaler à la Mairie les omissions qui auraient pu être commises dans l'état-civil durant les mois de JUILLET à DECEMBRE 1991.

\*\*\*\*

#### DEMOGRAPHIE 1991

\*\*\*\*\*

L'ETAT-CIVIL de l'ANNEE 1991 recense : - 10 NAISSANCES - 1 MARIAGE - 13 DECES

MONSIEUR le MAIRE et le CONSEIL MUNICIPAL remercient :

- \* Monsieur Patrick VALLADE, pour avoir transporté gratuitement bon nombre d'objets hétéroclites provenant des greniers et des caves de la Mairie, à EMMAUS la Couronne -
- \* Monsieur AUDOIN, Maire de PILLAC, pour avoir, comme tous les ans, fourni le sapin qui préside aux manifestations organisées à la salle des fêtes pendant la période de Noël;
- \* Le COMITE CULTURE et LOISIRS qui a assuré l'illumination de la rue principale pour les fêtes de fin d'année ;
- \* Monsieur Jean-Claude CHABOT, pour avoir laissé libre l'accès de son champ, facilitant ainsi le nettoyage du fossé après le lotissement CARREFOURCHE.
- \* Monsieur Jean QUANTE pour sa participation à l'élagage des arbres au camping, et pour la surveillance qu'il y exerce pendant l'été.

## VIE COMMUNALE

### COMPTE RENDU de la REUNION du 1er JUILLET 1991 :

Absent excusé : Mr BUREAU Robert Secrétaire de séance : Mr CHAGNAUD Alban

#### INFORMATIONS

- \* Le remplacement de la vanne d'arrêt principale au stade, a coûté 1 233.91 F.
- \* Le coût des réparations effectuées au logement de Mme MARTIN s'élève à 8 066.33 F:
- \* Le contingent des <u>dépenses d'aide sociale</u> s'élèvera en 91 (pour l'exercice 1990) à 91 109.45 F.
- \* 6 poubelles urbaines ont été implantées à différents emplacements de la commune. Un panneau "ANNONCES MUNICIPALES" est installé devant la salle des Fêtes.
- \* L'ARC-en-CIEL BOULISTE a obtenu l'avis favorable de sa Fédération pour l'implantation des panneaux publicitaires à proximité du terrain de boules.
  - \* Mr LACHAIZE a effectué le dallage autour du columbarium pour 3 646.95 F.
- \* Le C.M. décide que la partie du busage et l'aménagement du trottoir de la R.D. 709 restant à la charge de la commune seront financées au Budget Supplémentaire 91 et les travaux effectués début 92.
- \* Lors de l'installation du chauffage et de la mise en conformité de l'électricité de la salle des fêtes, le service de la Protection Civile à imposé des travaux supplémentaires, pour un montant de 7 768.30 F. Le Club du 3ème âge concerné par ces travaux, participera pour 5 109 F.
- \* L'entreprise GARNIER-LACHAIZE a effectué les marches côté cuisine de la salle des fêtes pour 3 959.93 F.TTC
- \* L'entreprise THOMAS a réalisé l'allée d'accès au tennis et les bordures au stade pour 17 232.58 F.
- \* Le CM, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de goudronner le pourtour de la Mairie pour une somme de 24 959.37 F.
- \* Le montant H.T. des marchés pour la construction de l' ATELIER-RELAIS s'élève à 564 863.89 F., les honoraires d'architecté à 44 068.59 F. H.T., soit une dépense totale de 608 932.48 F.

Une subvention du CONSEIL GENERAL de 180 362 F. est attribuée à la commune pour ce projet. Un emprunt de 420 000 F. a été contracté auprès de CREDIT AGRICOLE pour cette réalisation.

- \* Le CM refuse de contracter une assurance dommages-ouvrage pendant la durée des travaux de l'ATELIER-RELAIS, étant donné son coût jugé trop élevé, soit 5 439.18 F.
- \* Le CM confie l'excécution du bar de la salle des fêtes à Monsieur HAURY pour la somme de 7 709 F. TTC
  - \* Le Contrat-Emploi-Solidarité de Madame VERDIERE est prolongé jusqu'au 28.02.1992.
- \* Le CM accepte l'achat d'un matériel pour le nettoyage et l'entretien du parquet de la salle des fêtes.
- \* Une subvention exceptionnelle de 500 F. est votée par le C.M. pour l'Association des Anciens Militaires.
- st Le CM émet un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr et Mme BARDEAU.
- \* Monsieur LEGER fait part de son intention de récupérer des panneaux de basket à la commune de ST PAUL LIZONNE pour les installer sur la "place du Marché".
- \* L'Equipement sera contacté afin de trouver un moyen de ralentir la vitesse sur la Route d'AUBETERRE (éventuellement recul des panneaux d'agglomération).

## COMPTE RENDU de la REINION du CM du 19.09.1991 :

secrétaire de séance | Mr VERGNAUD Jean-Claude

INFORMATIONS

- \* L'achat des médailes aux mères de famille nombreuse a coûté 2 310 F.
- \* Salle des fêtes
  - Les travaux d'dectricité et de chauffage à la salle des fêtes ont coûté 299 997 F.
  - des travaux deplomberie ont été effectués pour 2 649.52 F. TTC
  - l'accès au tarf jaune EDF = 14 825 F. TTC
  - les contrôles PAVE ont coûté : 4 370.53 F.
  - l'ouverture de 4 fenêtres revient à : maçonnerie : 8 259.30 F. TTC

- menuiserie : 22 325.07 F. TTC

La dépense total pour les aménagements intérieurs de la salle des fêtes s'élève à 352 426.44 F. TTC (La TVA est récupérée sur cette dépense).

- \* Pour faciliter la visibilité à la sortie du village du MAINE MORAND, l' Equipement préconise l'abattage & 2 ou 3 ormeaux. Le recul des panneaux d'agglomération pour réduire la vitesse à l'entrée du bourg, sur la route d'AUBETERRE, n'est pas possible.
  - \* GROUPAMA a rembeusé une poubelle détruite par le feu, au stade pour 499 F.
- \* Le COMITE CULTURE et LOISIRS a remboursé à la commune, 460 F. payés pour le balayage effectué pour la course cycliste.
  - \* 6 fosses septiques ont été vidangées par Mr CHATEAU d'ALLEMANS pour 2 800 F. HT
  - \* La réception des ravaux de 1' ATELIER-RELAIS est intervenue le 20.08.1991.
- \* La dépense total pour la réfection de la canalisation au stade est de 11 859.77 F. pour une dépense préue de 20 000 F.
- \* Le département a attribué une aide de 15920 F. pour la tribune au stade, supérieure de 3 920 F. à la subvention prévue. Cette réalisation aura coûté à la commune la somme de 11 579.18 F.
- \* Le CM accepte de passer un contrat d'entretien pour la cloche de l'église, avec l'entreprise PILON de MGNAC, pour 495 F. H.T par an.
- \* Le règlement du cinetière rédigé par Mr BEAUVAIS est approuvé par l'ensemble du C.M. . Il sera affiché au cimetière dans le placard prévu à cet effet.

#### ORDRE du JOUR

- \* Le prix des concessions cimetière est por é à 70 F. le m2 à compter du 1.10.1991. - prix de la concession de 2.50 m2 (1 place) = 1.5 F. m2 (2 places) = 35 F. 5
- \* Le CM refuse l'installation d'un comptage EJP (El cement our Pointe) au stade, jugé inadapté aux bescins.
- \* Le CM accepte qui Mr Claude BERGEVIN effectue des heures supplémentaires en cas de surcroît de travail, sans toutefois dépasser la durée imposée par la loi (sut 7 heures supplémentaires par semaine).
- \* L'Equipement a fait poser 145 mètres de buses le long de la RD 709. La commune devra prévoir le financement des 183 mètres restants. Des devis seront établis à cet effet.
- \* Le CM retient le devis de Mr CHAMBORD pour l'installation d'une tourelle (hotte aspirante) à la cuisine de la salle des fêtes, pour un prix de 7 439.65 F.
- Le CM décide de mettre en attente la réalisation de la clôture entre la propriété de Mme BREHARD et le parc de la Mairie.
- \* Le CM décide l'achat de 2 portants (vestiaires) mobiles et de les mettre à la disposition des Associations.
- \* Un refuge va être aménagé Route du Marchais afin de faciliter le croisement et la circulation des véhicules.
- \* Le CM décide l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal du Canton d'AUBE-TERRE, suite à un vote a bulletin secret qui a donné les résultats suivants : - POUR l' adhésion : 12 voix BULLETINS NULS: 3

### COMPTE RENDU de la REUNION du 30 SEPTEMBRE 1991 :

secrétaire de séance : Monsieur BEAUDEAU Gérard

## \*\*\* COMPTE ADMINISTRATIF 1990 \*\*\*

Le COMPTE ADMINISTRATIF 90 a été voté à l'unanimité par le CM. Un excédent de 202 127.88 F. apparaît à la clôture de l'exercice 1990.

## \*\*\* BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1991 \*\*\*

Au cours du vote du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 91, les principaux sujets suivants sont débattus :

- \* Le C.M. choisit de payer les logiciels nécessaires à l'informatisation de la Mairie sur 4 ans.
  - \* Le C.M. décide d'entreprendre la réfection des peintures de la salle des fêtes.
- \* Le CM accepte d'acheter une monobrosse et un aspirateur à EQUIP'TOUT COGNAC pour le prix de  $13\ 487.78\ F.\ TTC.$
- \* Le CM décide de solliciter auprès du Conseil Général, l'attribution d'une aide et l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention pour les travaux de busage et de trottoirs de la R.D. 709.
- \* Suite à un problème d'inondation dans le village du Colombier, la commission de la voierie étudiera ce problème en concertation avec l'Equipement.
  - \* Des plantations sont à terminer au stade.
- \* Le CM refuse momentanément et pour diverses raisons , l'attribution gratuite d'un second conteneur pour le verre.
- \* L'achat d'un lecteur-reproducteur de microfiches cadastrales est voté pour 15 000 F. Le service du Cadastre devra être contacté afin de mettre les plans sur microfiches.

# Les PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS VOTES AU B.S. 91 sont les suivants :

- Frais d'acquisition, de géomètre et de notaire pour refuge				ř
ROUTE du MARCHAIS	15	000	F.	
- acquisition MOBILIER pour INFORMATTOHE	30000	000		
- permure SALLE des FETES		400		
- busage de la R.D. 709		000		
- acquisition panneaux village		000		
- travaux de voirie 1991		000		
	50	000		
En FONCTIONNEMENT, les ajustements suivants ont été prévus : DEPENS	SES	:		
- rémunération personnel non titulaire	10	000	· F	
- Charges sociales		000		
- entretien de voirie	143073	000	9 75150	
- dépenses d'aide sociale		200		
- participation au Synd. du Canton d'AUBETERRE	100	000		
- Intérêts des nouveaux emprunts (atelier-relais + salle des fêtes).		700	-	
RECET	TES	:		
- droit de voirie (camping)	-	500	173	
- D.G.F. 1990 .(Dotation Globale de Fonctionnement)	- 5	500 951	- 3	
* Les encaissements au camping pendant la SAISON 91 ont rapporté : 9	16.	2 F.		

## COMPTE RENDU de la REUNION DU 28.10.1991 :

Absents excusés : Mrs BURDAU . CHARBONNEAUD . FAUVEL .

Secrétaire de séance : Mr BEAUVAIS Jean-Jacques

\*\*\*\*\*\*

#### INFORMATIONS

\*\*\*

- \* Le CM juge qu'il n'a as les renseignements suffisants pour fixer le coût horaire du chauffage à la salle des fêtes.
  - \* Le crédit disponible suite au vote du Budget Supplémentaire 91, est de 41 032 F.
- \* Le pied du mur du cimtière a été réparé par l'entreprise GARNIER LACHAIZE pour 2 016.20 F. TTC.

\*\*\*\*\*\*

#### ORDRE du JOUR

\*\*\*

- \*Le CM décide d'installr un gabarit à l'entrée du camping afin d'en empêcher l'accès aux caravanes, en dehors os périodes d'ouverture. La partie camping sera délimitée par une barrière en bois.
  - \* Le bail consenti à Mm RASPIENGEAS (GROUPAMA) est prorogé jusqu'au 31.03.1992.
- \* Le CM pense que l'entetien de l'éclairage du stade par le syndicat d'électricité serait d'un coût trop élev pour la commune. Aussi, il décide de se renseigner auprès d'autres entreprises afin e connaître les prix pratiqués.
  - \* Il a été dépensé pourles travaux d'entretien de la voirie 91, la somme de 257 490.91 F.
  - \* Sont élus délégués a SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON D'AUBETERRE :
    - délégués titulires : Mrs JUILLARD et MOREAU Jean-Clément
    - délégués suppliants : Mrs VERGNAUD et SOULARD
- \* L'entreprise TERRACC est choisie pour effectuer les travaux de busage le long de la R.D 709 pour une dépens de 52 246 F. HT 66 707.76 F. TTC

Une demande de subvetion et une demande d'autorisation de commencer les travaux seront demandées au Consel Général pour cette réalisation.

- \* L'entreprise TERRACOI est retenue pour la création d'un refuge route du Marchais. Coût de l'opération : 12 (70 F. HT  $\star$  15 026.62 F.TTC
- \* L'entreprise BOUSQUETest retenue pour les travaux de peinture à la salle des fêtes : coût 39 437.60 F. HT 46 72.99 F. TiC
- \* L'entreprise BOUSQUE1est retenue pour les travaux de peinture extérieurs du bâtiment du stade : coût 9 431.50 F. HT 11 186.94 F. TTC

Au cours de la discussion, le CM conscient qu'il est responsable des deniers communs et de leur bonne udissation, rappelle qu'à qualité égale, il s'est fixé comme ligne de conduite de choisr le devis le moins ther et qu'il privilégiera toujours un artisan de la commune, si la différence entre les devis h'excède pas 10 à 15 %.

#### COMPTE RENDU de la REUNDN du CM du 2.12.1991 :

secrétaire de séance : Nr BUREAU Rotert

\*\*\*\*\*\*

#### INFORMATIONS

\*\*\*

- \* Le CM prend connaissance de détails concernant les devis de peinture de la salle des fêtes et du stade proposés par Mr BOUSQUET.
- \* Le crédit-bail de l'extension de l'atelier-relais sera établi par Me HOREL à AUBETERRE.

- sera assurée par les employés communaux.
- \* Mrs BUREAU, LEGER et MOREAU se chargent de faire les achats et d'assurer la distribution des colis de Noël aux personnes âgées hospitalisées.
  - \* Comme à l'accoutumée, le champagne du Repas des Anciens sera offert par le CM.
- \* MrLEGER se charge de la remise en état et de la pose des poteaux de basket sur la place du Marché.
- \* Le portail du cimetière a été peint par les employés communaux. Certains aménagements restent à faire dans le cimetière (pelouse, apport de terre, remplacement ifs morts...).

#### \*\*\*\*\*\*\*\*

#### ORDRE du JOUR

#### \*\*\*\*\*

- \* Le CM émet un avis favorable à la demande de permis de construire de Mr BLIN Alain, au village du Michauroy.
- \* Un appel à candidature a été lancé sur tout le territoire de la commune pour recruter une stagiaire Contrat-Emploi-Solidarité, afin d'assurer le remplacement de Mme VERDIERE, au 28.02.1992.
- \* Le CM décide de vendre les peupliers de "la Prairie de chez Montet" à Mr GENDRON, Sté Forestière et Hydraulique de l'Epine, pour 8 500 F.
- \* Le CM, en accord avec les Maires du Canton, refuse de prendre en charge les frais d'équarrissage des cadavres d'animaux, et demande à La Préfecture et au Conseil Général de prendre les mesures nécessaires pour régler ce problème.
- \* Le CM n'a pas les éléments suffisants pour fixer le prix du jeton pour le chauffage de la salle des fêtes. Il demande à Mr SOULARD de bien vouloir continuer à effectuer les relevés des différents compteurs à chaque manifestation. L'institution d'une régie n'est donc pas nécessaire momentanément, puisque le prix du jeton n'est pas fixé.

#### \* STADE :

1.

Le remplacement des lampes au stade est confié à Mr Jean-Marie LIVONNEN, suivant le tarif suivant : - changement de 3 lampes = 2 750 F. HT

- montage du projecteur derrière les tribunes = 2 790 F. HT Le CM retient l'offre de Mr LIVONNEN, demande toutefois que soit chiffrée l'économie réalisée si les 2 opérations sont effectuées le même jour.

- \* Comme le prévoit l'article L 221.8 du Code des Communes, les Associations devront chaque année renouveler auprès de la commune leur demande d'attribution de subvention. et l'accompagner d'un compte rendu succinct de leur budget. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.
- \* Le CM décide de prendre une délibération de principe confiant à l'ARIM la réhabilitation de l'immeuble DEXANT (rue de la Pavancelle), et acceptant la rétrocession de cet immeuble par bail sur 20 ans, sous réserves : que le montant des travaux n'excède pas 700 000 F. TTC et la maîtrise d'ouvrage 70 000 F. TTC,
- par l'ARIM auprès de la CDC, soit consenti sur 20 ans (au lieu de 15 habituellement pra-
- \* Le CM décide que le BULLETIN MUNICIPAL paraÎtra tous les 2 mois à compter de janvier 1992. Une date limite sera fixée pour que les Associations qui le désirent puissent déposer leurs articles, préalablement rédigés, à la Mairie. La frappe sera assurée par le secrétariat.

Afin que ce travail puisse être réalisé dans de bonnes conditions et en raison de l'importance du travail du secrétariat et de l'informatisation des services de la Mairie, le CM, à l'unanimité des membres présents, décide qu'à partir du 06 JANVIER 92, LE SECRETARIAT SERA FERME AU PUBLIC TOUS LES APRES-MIDI.

\* Le CM autorise la SOCIETE de PECHE aidée par quelques bénévoles à nettoyer le canal du DEXMIER. Auparavant, les propriétaires riverains seront avisés de ce projet.

#### CROIX de MISSION :

Vous n'avez pas été sans remarquer que la CROIX de MISSION, plantée à l'intersection de la Route de MONTMOREAU et de la Route de PILLAC, avait disparu du paysage.

Erigée il y a 40 ans à l'instigation de Monsieur l'Abbé NERIERE, et en accord avec Madame ESCLASSE (alors propriétaire du terrain), cette croix devenait aujourd'hui un obstacle à la vente de cette parcelle.

Monsieur le Maire contacté s'est entretenu du problème avec Monsieur l'Abbé PAPILLAUD et a ensuite fait procéder à la démolition par les employés communaux.

La croix, encore en bon état, ainsi que la pierre gravée "MISSION 1952", ont été conservées et remisées dans un local communal.

Un nouvel emplacement est envisagé pour l'implanter définitivement. Ce projet sera soumis au Conseil, lors d'une procha<sup>ine</sup> réunion.



(PLANTATION de la CROIX de MISSION - 1952)

#### NOMINATION à "LA POSTE" :

Depuis le mois de septembre, "La Poste" de ST SEVERIN a un nouveau receveur en la personne de Monsieur Marcel ROUSSARIE. La municipalité lui souhaite la bienbenue, ainsi qu'à son épouse.

#### PERMANENCE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :

La Mutualité Sociale Agricole assurera désormais des PERMANENCES ADMINISTRATIVES BIMESTRIELLES (tous les 2 mois) à la Mairie de ST SEVERIN. Pour tous problèmes, conseils ou renseignements, n'hésitez pas à venir consulter l'agent délégué.

Les dates et heures retenues sont les suivantes :

- lundi 27 janvier de 14 heures à 16 heures
- lundi 23 mars de 14 heures à 16 heures
- lundi 25 mai de 14 heures à 16 heures
- lundi 27 juillet de 14 heures à 16 heures
- lundi 28 septembre de 14 heures à 16 heures
- lundi 23 novembre de 14 heures à 16 heures.

#### PERMANENCE BIBLIOTHEQUE :

Nous vous rappelonsqu'une permanence est assurée à la Mairie les <u>ler et 4ème mardi de chaque mois</u> pour vous aider dans le choix de vos lectures, suivant vos goûts.

Nous vous conseillons de conserver les dates et heures de permanence rappelées cidessous.

					MAR																			
 1	7	1	11	1	3	1	7	1	5	1	2	1	7	1	4	1	1	!	6	!	3	!	1	1
1	21	!	18	1	17	1	21	1	19	1	16	1	21	1	18	1	15	1	20	!	17	1	15	1

AMIS LECTEURS , NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX

AIDE au MAINTIEN au TROUPEAU des VACHES ALLAITANTES : Cette déclaration est à faire avant le 15.02.1992, pour les personnes intéressées

qui ne l'auraient pas souscrite en SEPTEMBRE 1991.

#### PRIME COMPENSATRICE OVINE :

Cette déclaration est à souscrire avant le 13.02.1992. Les imprimés nécessaires à cette demande sont à votre disposition à la Mairie.

#### AIL OCCURINE

#### DONS à la CANTINE :

Remerciements à Mr BAGOUET qui a donné une citrouille et à l'Association ENTENTE et JEUNESSE qui a offert un repas de charcuterie. Merci à Mr CHAMBORD pour un don en espèce à la CAISSE des ECOLES.

#### LOTO des ECOLES :

En raison des travaux de peinture à la salle des fêtes, le LOTO des ECOLES fixé habituellement au 1er samedi de février, devra, cette année et se déroulera donc vraisemblablement le SAMEDI 22 FEVRIER 92

Comme d'habitude, il sera fait appel à la générosité des Parents d'élèves. Les LOTS seront acceptés avec plaisir et devront être remis à l'école. Nous remercions les mamans qui voudront bien faire des gâteaux ... CHACUN FAIT CE QU'IL VEUT et ce QU'IL PEUT....

#### TABLES D'ECOLIER :

Suite au remplacement du mobilier scolaire, de nombreuses tables d'écolier ont été vendues, celles qui restent (environ 50) partiront au printemps à destination de l'école "BENEBNOOMA" de KOUDOUGOU (Burkina Faso), par l'intermédiaire de la Mairie de MOUTHIERS sur BOEME. La municipalité est heureuse que ce matériel puisse profiter à des enfants moins favorisés que les nôtres.

#### COMMUNIQUE :

"Vu le peu d'intérêt suscité par le spectacle de fin d'année proposé par Madame Pascale MONTRIGNAC, celle-ci abandonne le projet soumis depuis plus d'un an à l'agrément des enseignants. La réponse tardive de ceux-ci et le manque de mobilisation des parents l'oblige donc à vous informer qu'elle renonce à organiser le spectacle."

# VIE ASSOCIATIVE

#### Tennis Club.

Suite à l'assemblée Générale du 10.12.1991, le TENNIS-CLUB communique le tarif des cartes pour la saison 1991/1992, ainsi que la composition du bureau :

### COMPOSITION du BUREAU :

Président : Mr VARAILHON Jacques Vice-Président : Mr TAUPY Georges

Trésorier ; Mr ANDRIEUX Guy Trésorier-adjoint : Mr GASNIER Stéphane

Secrétaire : Mr CORGNAC Gérard secrétaire-adjoint : Mr GAY Jean-François

## TARIFS 1991/1992 :

Jeunes jusqu'à 14 ans : 70 F. avec de 14 à 18 ans : 100 F. adultes licence : 200 F.

adulte sans licence : 150 F. couple sans licence : 240 F. couple avec 1 licence : 300 F. carte invité location court 1 H.

: 100 F. : 30 F.

00000000000

p 1 RESERVATIONS chez Mme MINORET Françoise, magasin de chaussures - Tél 45.98.61.77

# Comité de Jumelage

RETENEZ CETTE DATE : 15 FEVRIER 1992 à 20 H.



LE COMITE de JUMELAGE fête

LA SAINT VALENTIN

GRAND

BAL

COSTUME

DES RECOMPENSES POUR LES DEGUISEMENTS ENFANTS

0\*0\*0\*0\*0\*0

UN PRIX au COSTUME le PLUS ORIGINAL 0\*0\*0\*0\*0\*0



Les SAPEURS-POMPIERS vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 1992, et vous remercient de votre générosité à l'occasion du passage des calendriers. Dans l'année 1991, nous avons eu un changement de personnel au sein du CENTRE de SECOURS, à savoir :

- 3 départs à la retraite, Messieurs ANDRIEUX, JANCOU, et SIMONNET que nous remercions

de leurs précieux services depuis de nombreuses années.

- 6 nouvelles recrues sont venus se joindre à notre groupe : Jean-Louis OSSARD, Dominique MEDARD, Bruno GAY, Lionel RASPIENGEAS, Christophe BORDAS, et Denis DURU, à qui nous souhaitons encouragement et dévouement.

Les sapeurs MONTRIGNAC Christophe et BOCQUIER Gérard ont passé brillamment l'examen des caporaux. Le CAPORAL Philippe GAY, l'examen de SERGENT. Toutes nos félicitations à ces sapeurs-pompiers.

rootball

A la fin des matchs "ALLER", un rapide tour d'horizon au sein de la JEUNESSE SPORTIVE.

Forte de 90 licenciés, la Jeunesse Sportive aligne 6 équipes en compétition officielle:

équipe "PUPILLES" à 7

\* 1 équipe "MINIMES"

\* 1 équipe "CADETS", ces 2 dernières en entente avec AUBETERRE, et

\* 3 équipes "SENIORS".

Ceci encadré par une poignée de dirigeants qui se comptent facilement sur les doigts des 2 mains.

Les "PUPILLES" font un difficile apprentissage jouant souvent contre plus âgé qu'eux.

Les "MINIMES" sont en tête de leur poule n'ayant concédé qu'une défaite, et les "CADETS" vont débuter la 2ème phase de leur championnat contre,

en majorité des Clubs de la Banlieue d'ANGOULEME.

Les 3 équipes "SENIORS" sont en milieu de classement en bonne position d'attente, avec chacune une belle carte à jouer en cas de faiblesse des Clubs qui les précèdent. Encore qualifiée en Coupe de l'Angoumois, l'Equipe A s'attaque ce week-end à un club d'Excellence et il semblerait que le morceau soit dur à avaler. Il est murmuré qu'après son élimination, et pour combler un dimanche creux, un concours de Belote serait organisé, concours qui serait particulièrement bien doté, si l'on tient compte de ce qui est avancé par les organisateurs ; mais, faisons confiance à nos amis footballeurs, leur concours est gage de réussite.

Ce tour d'horizon fait, la JEUNESSE SPORTIVE, dirigeants et Joueurs profitent du Bulletin pour souhaiter à tous une BONNE ANNEE 1992.

DERNIERES NOUVELLES : On apprend que suite à un accident de travail, Christophe EYDELY le capitaine de l'équipe fanion a eu le nez cassé. Indisponible ce week-end, nous espérons tous que son physique n'en souffrira pas.

La JEUNESSE SPORTIVE adressent ses plus vives félicitations à Mr et Mme Jean-Jacques AMAURES et à Jean-Luc LANEELLE et Isabelle LAUVIGE pour la naissance de CHARLENE et MAXIME.

# Club du 3e Age

Le CLUB du 3ème AGE

offre ses voeux de BONNE et HEUREUSE ANNEE 92

à tous ses ADHERENTS.

#### PRINCIPALES MANIFESTATIONS du CLUB:

\*\*\* Le MERCREDI 29 JANVIER 92 - organisation d'un repas à "1'HOTEL de la PAIX". Prière de se faire inscrire rapidement auprès d'un responsable du Club.

DIMANCHE 1er MARS 1992

à 14 H. 30

APRES-MIDI RECREATIVE

avec

LES "MAMIES BLUES"

DIMANCHE 15 MARS à 15 H.

THE DANSANT

\* \*\*\* - control = control = control

#### ARC-EN-CIEL BOULISTE :

L'année 1991 vient de se terminer, et au seuil de 1992, L'ARC-en-CIEL BOULISTE souhaite une bonne et heureuse année à tous les ST SEVERINOIS et ST SEVERINOI-SES (Français et Belge).

Le terrain de pétanque, cette année, s'est embelli de quelques arbres achetés par le Club, bientôt rejoint par quelques autres fournis par le Conseil Municipal. Nous avons également, grâce au Conseil Municipal, eu un bout de terrain pour créer notre buvette. Elle a pu être montée grâce au dévouement de "LOULOU, DANIEL et BAMBY", ainsi qu'avec les dons divers en matériaux de Mr DARES et d'Hervé GAY. Gageons également qu'avec les portes que Mr CAPDEBOS Jean-Claude nous a montées, les voleurs n'auront qu'àbien se tenir. Qu'ils soient tous remerciés, même ceux que l'on a pu oublier, pour leur bénévolat au service du Club.

Les licences pouur l'année 1992 sont arrivées et sont vendues au même prix que l'année précédente : - SENIORS : 60 F. - JUNIORS et CADETS : gratuites. Il faut seulement une photo récente car cette licence durera 5 ans. Elles sont à retirer, comme chaque année au "Café du Commerce", chez Mr MINORET Gérard.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance du bilan financier peuvent en faire la demande à la Mairie qui en sera destinataire dans quelques jours, en espérant que cette demande aura des effets bénéfiques pour un Club qui ne ménage pas ses peines, ni sa caisse.

(Le Président : J. SOCHARD)

# ECHOS-COMMUNIQUES

#### REMERCIEMENTS :

Monsieur et Madame Alban CHAGNAUD et leur famille,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Monsieur Fernand CHAUMETTE, tiennent à vous exprimer leur reconnaissance et leurs remerciements.

#### ECOLE D'ATHLETISME :

Un groupe de 10 à 15 enfants participe chaque samedi après-midi de 14 H. 30 à 16 H. 15 à une séance d'initiation à l'ATHLETISME.

Le premier but de cette activité est de permettre aux enfants inoccupés le samedi après-midi de montrer leurs talents sur des parcours athlétiques à la portée de tous.

Mais nous comptons aussi sur ces enfants pour participer à différentes manifestations dans le département (cross, épreuve en salle, athlétisme).

Nous remercions Mr NEBOUT pour son intervention auprès des enfants, qui a permis la participation massive de ces futurs athlètes.

#### RESULTAT SPORTIF : (Cocorico !)

♦ L'équipe minime garçons du Collège de MONTMOREAU est championne départementale et d'Académie de cross-country. Elle est donc qualifiée pour le Championnat de France qui aura lieu aux MUREAUX (Versailles) le 19 JANVIER.

Félicitations à cette équipe et tout particulièrement à  $\underline{\text{Yoann}}$   $\underline{\text{MORILLIERE}}$  qui est un des meilleurs éléments.

♦ Félicitations à <u>Stéphane SAVIN</u> qui a porté la flamme olympique entre NIORT et LA ROCHELLE, le 20 décembre 1991.

#### NOUVEAUX RESIDANTS :

#### \*\*\*\* BIENVENUE à \*\*\*\*

- Mme EYQUEM Yvette, installée au village de retraite des Patinets depuis le 1.10.91
- Mr et Mme COULAMIE et leurs 3 enfants, au lotissement CARREFOURCHE depuis le 15.11
- Mr et Mme CERISIER, place de la poste, au 1er janvier 92
- Mme PIERRE (ARGAUD) Anne-Marie, au Brandilleau depuis le 15.9.91
- Mme MICHAUX Gilberte, place de la poste, depuis novembre 91.

Que ceux qui auraient pu être oubliés veuillent bien avertir la Mairie et nous excuser de cette omission involontaire.

#### PERMANENCE SECURITE SOCIALE :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente vous rappelle qu' un agent d'accueil se tient à la diposition des assurés sociaux, pour tout renseignement le :

Mercredi de 9h 15 à 10h à la Mairie

#### LE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

#### DATE D'APPLICATION

Le contrôle technique automobile est obligatoire à compter du 1° Janvier 1992.

#### LES VÉHICULES CONCERNÉS

	Année du premier contrôle (auplus tard au jour anniversaire de la 14° mise en circulation)	e 18
Voitures particulières mises en circulation avant le 01.01.1983 entre le 01.01.1983 et le 31.12.1986 entre le 01.01.1987 et le 31.12.1989 à compter du 01.01.1990	1992 1993 1994 au bout de 5 ans	puis une visite tous les 3 ans, et une visite obligatoire en cas de cession d'un véhicule de plus de 5 ans si le dernier contrôle remonte à plus de 6 mots
Véhicules de transport de marchandises au PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes mis en circulation une année paire avant le 01.01.1989 une année impaire avant le 01.01.1990 à compter du 01.01.1990	1992 1993 au bout de 4 ans	puis une visite tous les 2 ons, et une visite obligatoire en cas de cession d'un véhicule de plus de 4 ans si le demier contrôle remonte à plus de 6 mois

#### LES VÉHICULES NON CONCERNÉS

- les deux roues
- les tracteurs et malériels agricoles
- les véhicules soumis à visite technique en application d'une règlementation spécifique : taxis, ambulances, véhicules d'auto-écales.

Le garage agrée pour le CONTROLE des véhicules dans notre secteur est : AUTO BILAN de CHALAIS - Tél 45.98.03.45 - route de BORDEAUX - 16210 CHALAIS (n° agrément S.016.D 004 du 27.12.1991 - nom du réseau DEKRA)

#### OUVERTURE d'un ATELIER de REPARATIONS AUTOMOBILE :

Le garage automobile (agence RENAULT) tenu par Mr Marcel OUZEAU depuis de longues années ayant fermé ses portes suite à cessation d'activités pour maladie vient de trouver preneur en la personne de Mr <u>Jean-Louis LERIN</u>.

Le garage ouvert depuis le 2 janvier 1992 s'appelera désormais:

#### ST SEVERIN AUTOMOBILES

ELECTRICIEN SPECIALISTE AUTOS - MECANIQUE GENERALE
TOLERIE -PEINTURE
Tél: 45.98.52.27

La station carburants sera ouverte aux automobilistes (sous toutes réserves) à COMPTER DU 01.02.1992.

BIENVENUE à Mr JEAN-LOUIS LERIN et TOUS NOS VOEUX de REUSSITE.

#### SERVICE NATIONAL :

Les JEUNES GENS nés en OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 1974 doivent se faire recenser pour le service national avant le 31 JANVIER 1992.

Dans ce but, ils doivent se présente à la Mairie munis de leur livret de famille.

#### CARTE D'IDENTITE NATIONALE :

Au 15 janvier 1992, le prix du timbre fiscal nécessaire à la délivrance d'une carte d'identité nationale passe de 115 F. à 150 F.

### DECLARATIONS de REVENUS 1991 :

Les personnes qui ont l'habitude de solliciter le concours de la secrétaire de Mairie pour compléter leur déclaration de revenus, sont informées que la MAIRIE sera ouverte à cette intention LES JEUDI 27 et VENDREDI 28 FEVRIER 1992 TOUTE la JOURNEE.

(9 H. à 12 H.30 13 H. 30 à 17 H. 30)

## HISTOIRE DE St SEVERIN

LES MOULINS de la FOUGERE au XVIIe SIECLE : (suite)

Dernier rejeton mâle d'une famille de notables de PALLUAUD et SAINT SEVERIN, dont le nom se perpétue ici déformé dans celui de la pièce des BALLUSIAS, Philippe DELA-BARUSSIAS, avec l'achat d'une partie des moulins de la FOUGERE joue son ultime va-tout.

Cette vieille famille s'impose certains signes distinctifs pour maintenir son rang, et celui d'être inhumé dans l'église est de ceux-là. Ce droit qui à sa création n'appartient qu'aux ecclésiastiques, aux seigneurs et aux fondateurs de chapelles, s'est depuis bien longtemps démocratisé... enfin surtout pour ceux qui possèdent quelque fortune.

En décembre 1665, son père François et lui, avaient acquis un droit de sépulture et de banc dans l'église auprès de Jean DUCONGE, alors prêtre et vicaire perpétuel de SAINT-SEVERIN. Ils avaient d'une part, offert une rente obituelle de 25 sols au prêtre et à ses successeurs, à leur charge de prier Dieu et de dire deux messes annuelles pour le repos de l'âme de leurs parents, et, d'autre part, s'étaient engagés à verser 25 livres pour être employées à la réparation de l'église... En août 1666, alors que le contrat a été respecté, le nouveau vicaire perpétuel, Antoine GASCHET, refuse de passer le titre et la convention, bien que François DELABARUSSIAS, décédé, ait été depuis enterré dans le tombeau concédé. Le curé prétend que la place accordée est très honorable et qu'il serait juste d'accorder à la fabrique, où vont les fonds ainsi perçus, de bien meilleures conditions. Des ornements sont nécessaires pour le service... et puis, l'église est trop petite pour contenir tout le peuple de la paroisse et DELABARUSSIAS réclame un banc trop grand, ce qui conduit à la discorde entre les habitants. Or, le curé tout nouveau, n'a pas d'autre intention que de conserver l'union et la paix entre ses paroissiens. D'ailleurs, la rente proposée est médiocre, et, finalement, les parties sont sur le point d'entrer en procès à PERI-GUEUX...

Aussi, conviennent-elles immédiatement que la place accordée à la famille du marchand papetier sera de 6 pieds au carré au-dessous de l'autel de Saint-Antoine, à l'emplacement exact où a été enterré François le père, et où son fils Philippe pourra installer un prie-dieu ou un accoudoir de bois de 4 pieds sur 4 pieds. Preuve de son désir de conci liation, DELABARUSSIAS remet le jour même un devant d'autel au portrait de Notre Dame, une paire de chandeliers en étain fin et divers ornements avec une paire de montres pour les loger... Les 25 sols seront désormais versés, au titre de rente seconde, par François PLANTIVERT, Sieur de la Gravette... qui, dès janvier 1668 fait défaut et DELABARUSSIAS est obligé, pour honorer son contrat, de donner à GASCHET une pièce de terre près de la BARDE...

Mais, ces petites tracasseries ne sont rien en regard des graves déboires financiers qui l'attendent. Le présidial d'ANGOULEME l'a condamné, le 22 avril 1667, à régler, pour des affaires en suspens, 750 livres à David DEBORS, marchand du moulin à papier de COTHIERS à la COURONNE. En avril 1669, à la dette initiale, s'ajoutent 492 livres d'intérêts et Jean ROCHE, marchand de SAINT SEVERIN qui participe aux poursuites lui fait remettre ses meubles entre les mains de Léonard BERGER. C'est déjà la fin pour lui. Il doit cesser son activité, abandonner son moulin. Il décède sans enfants et ruiné, fin 1676.

Jean VANGANGELT, propriétaire depuis peu des moulins de PISSELOUBE, veille sur ses intérêts et guette ses proies. Il règle les dettes des uns et des autres. N'a-t-il pas, par transfert de dettes, avancé la moitié des 5 000 livres qu'a dû régler DELABARUSSIAS pour l'achat de son moulin ? Aussi, faut-il s'étonner qu'avec la mort de Jeanne CHAMOULEAU, en 1671, il devienne propriétaire des installations ? C'est là qu'il envoie immédiatement le jeune Daniel JUILHARD à son service, à l'Houmeau, depuis quelques années. Ce dernier est un des plus fascinants papetiers de la vallée de cette seconde moitié du XVIIème siècle.

Il est fils de Jacques, petit-fils de Samuel et descendant d'une vieille famille protestante de papetiers originaire de SAINT SEVERIN, installée depuis le début du XVIIe
siècle aux moulins de LAMBRETTE, en contrebas des imposants terriers jumeaux du même nom.
En 1659, les frères VANGANGELT prennent en ferme pour sept ans ces mêmes moulins qu'ils équipent, améliorent et sous-afferment aux propriétaires des lieux : les JUILHARD. Cependant, le
père de Daniel, Jacques décède, avant le terme du contrat et son épouse Catherine BRIMBEUF
et leur fils assument sans difficultés sa succession. Le papier reste de qualité et les
délais sont respectés. Depuis déjà longtemps les marchands flamands avaient détecté chez ce
jeune homme instruit, intelligent et ambitieux un étonnant savoir faire et une forte personnalité. Leurs affinités religieuses les déterminent à le mettre à leur service où il aura
toute latitude pour donner sa pleine mesure... Ce qu'il va faire, et même bien au delà de
leurs espérances...

Il est déjà en 1666, leur homme de confiance lorsqu'il traite directement, avec

le SIEUR de LABINAUD, de la vente faite à Jean VANGANGELT pour 1560 livres de rentes directes et foncières dues sur les moulins de LAMBRETTE. Mais, pour se l'attacher définitivement est-il liens plus forts que ceux du mariage ? Parmi leurs alliés, les flamands lui offre le beau parti des MANES, marchands protestants de l'Houmeau. En 1644, Christophe, le premier de la dynastie des VANGANGELT arrivé ici, s'est uni à Anne MANES, fille d'Hélie et, JUILHARD se voit proposer pour épouse en 1667, Marie MANES, fille de feu Denis, frère d'Hélie et de Marie ARNAUDEAU... Peut-il refuser d'autant que sa mère le déclare alors héritier d'un maigre magot à égalité avec ses autres frères et soeurs Samuel, Louis, Sarah et Anne?... Le contrat est signé le 8 janvier 1668. JUILHARD est assisté de son oncle par alliance Jacob LABAT, marchand de la ville de BORDEAUX et la mariée à pour témoins, son frère Denis, Jean de LA GREZILLE et Hélie VANGANGELT avocat au Parlement, son tout jeune cousin, fils de Christophe...

Les deux futurs époux sont exclusivement dotés par les VANGANGELT. En reconnaissance des "bons et loyaux services qu'ils ont reçus" du futur marié, Christophe et Jean lui remettent 500 et 600 livres. Quant à Christophe et Hélie, ils donnent chacun 500 livres à la proparlée qui dépose le jour même chez VANGANGELT, àl'Houmeau, les nombreux coffres, meubles, lits, ustensiles, draps, nappes et serviettes dont l'inventaire est dressé sur le champ. Le mariage est célébré quelques jours plus tard, "devant l'église prétendue réformée", sans doute au temple même de l'Houmeau alors toléré.

Pour quelques temps, JUILHARD s'installe à ANGOULEME au service direct de Jean VANGANGELT et s'initie à ses méthodes de travail. Le décès de Jeanne CHAMOULEAU et la saisie de ses biens, la faillite de DELABARUSSIAS, font que ses protecteurs l'expédient en 1671 à ST SEVERIN pour gérer leurs nouvelles acquisitions et surtout tout remettre en bonne marche.

Dès juin, Daniel JUILHARD et son collègue Guy BUSSELET, agent de VANGANGELT à PISSELOUBE, mais aussi propriétaire des moulins de la BARDE et des FORSATS déposent auprès du Lieutenant Cénéral de la province d'Angoumois, une requête au sujet des différents canaux qui alimentent leurs moulins. Ils disent et remontrent qu'ils ont des concessions à jouir de l'eau de la rivière LIZONNE pour faire tourner leurs moulins respectifs, sans avoir ni trouble, ni empêchement. Personne n'a le droit de la divertir de son canal et cours ordinaires lesquels doivent être entretenus en bon état par chacun des propriétaires qui ont des moulins à papier situés au-dessus de ceux des Sieurs VANGANGELT et BUSSELET...

Il est vrai que dans un tel labyrinthe de rivières mortes ou mères, d'atiers, de biefs, d'échappatoires, de fossés, les droits et les intérêts et les devoirs des uns et des autres sont souvent antagonistes. Cette enquête de 1671 n'est pas la première et dans les siècles à venir bien d'autres lui succèderont... Les querelles procédurières de 1858 entre Iphigénie MOIZAN veuve PLANTIVERT et Jean DURANDEAU, et les innombrables procès qu'a dû soutenir son successeur Jacques DAGUERRE à la fin du XIXe siècle l'ont abondamment prouvé. Il n'est pas certain qu'ici ou là, ces vieilles chicanes soient oubliées...

Mandatés par VANGANGELT, JUILHARD et BUSSELET déplorent que les propriétaires de NEGREMURE, du CLAUZUREAU, CHAMPATIER et autres, qui sont au-dessus des leurs, non seulement retiennent l'eau du canal et ruisseau, mais encore l'envoient en plusieurs endroits où elle ne peut couler. De plus, ils laissent les chaussées et écluses ouvertes, de telle sorte que l'eau se divise au lieu de venir droit aux moulins de VANGANGELT et BUSSELET. En conséquence, de quoi, leurs moulins sont à sec et ne peuvent ni tourner, ni battre. Les papetiers soufrent de notables dommages ne disposant plus d'"une eau qui reste la plus belle et la plus commode pour la fabrication du papier".

Suivant l'ordannance du Lieutenant Général du 27 juin, la visite débute le 3 juillet au moulin d'AURIAC. Il y est observé que l'écluse le joignant, d'une longueur d'environ
10 brasses, faite pour que l'eau ne se divertisse pas, est rompue sur 2 ou 3 brasses. Par là,
elle s'écoule sans aucun empêchement dans un canal perdu qui ne retombe plus dans l'atier.
Au moulin de NEGREMURE, l'écluse est encore rompue et l'eau se divertit pour une partie dans
un atier bouché par la terre et des immondices... Le Sieur de NEGREMURE fait observer que, si
l'atier a été rompu et est ainsi encombré, c'est que les eaux ont été grosses jusqu'en
juin (...) et qu'il n'a donc pas pu entreprendre de travaux. Cependant, il ne servirait à
rien qu'il le fasse, si l'atier quarante ou cinquante pas plus bas, n'est pas net et en bon
état... De toute façon, le Sieur de NEGREMURE et Léobon PERIER, se déclarent prêts à contri-

20 TV 30 TV 40 TV 41 TV 41 TV

buer à égalité aux réparations des dits atiers et écluses au moyen de quoi on ne puisse contre eux prétendre à aucun défaut...

La visite est poursuivie en compagnie du Sieur de PUYROUSSEAU jusqu'au moulin de CHAMPA-TIER. JUILHARD et BUSSELET font remarquer que de NEGREMURE au moulin à blé de CHAMPATIER, l'atier et l'écluse sont pleins de sable et d'herbes et que l'écluse est en quelques endroits rompue et a besoin d'être nettoyée...

Du moulin de CHAMPATIER, les experts suivent l'atier qui va droit à l'ancien moulin à papier du CLAUZUREAU appartenant à Philippe GAULTIER, marchand. Ils observent qu'il est entièrement comblé de sable d'herbes et de vieux immondices. L'écluse est toute rompue et ne peut être en plus mauvais état, le moulin étant abandonné depuis déjà quelques temps.

Du moulin du CLAUZUREAU à celui de la PALLURIE appartenant au Sieur de PUYROUSSEAU, JUILHARD et BUSSELET font noter que l'écluse et l'atier sont eux-aussi recouverts d'herbes et auraient besoin d'être fauchés comme sont obligés de la faire les propriétaires des moulins. De plus, la pelle du Sieur de PUYROUSSEAU est rompue en 3 ou 4 endroits et a besoin d'être réparée. Le propriétaire ne conteste pas la nécessité de faire nettoyer son atier et sait que tous ceux qui sont au-dessous de lui en souffrent. Mais, il souhaite que tous participent aux frais pour nettoyer l'atier du CLAUZUREAU, ce que JUILHARD et BUSSELET lui accordent.

De la PALLURIE, chez FORSAT, puis à la BARDE, tout est en bon état, comme devrait l'être ce qui a été précédemment visité.

En continuant leur visite, les papetiers arrivent au moulin banal de l'EPINE, appartenant à Suzanne JAUBERT de SAINT GELAIS, et dont Jean BERGER est fermier. JUILHARD fait encore observer que l'atier est plein d'herbes. L'eau arrive mal à son moulin de la FOUGERE, en aval, et, à tout moment, ses ouvriers doivent cesser leur activité.

En présence de Léonard LABATUD, juge sénéchal de MONIMOREAU et SAINT-SEVERIN, demeurant au bourg de ST AMAND, il est arrêté que JUILHARD, BUSSELET et PUYROUSSEAU contribueront chacun à faire nettoyer et réparer l'atier et écluse du moulin du CLAUZUREAU. Quant aux autres propriétaires et fermiers, ils seront tenus de faire les nettoyages et réparations nécessaires à la bonne marche de tous les moulins.

Lorsqu'à la fin de l'été JUILHARD peut enfin prendre possession des moulins saisis sur l'hérédité ROBERT - CHAMOULEAU (cf verso lère page), il en constate le déplorable état. Dans sa chambre, la cuve a même disparu, vendu par Louis ROBERT à Léonard FRANCOIS. Les étendoirs au dessus de la roue sont dégarnis de perches, n'ont plus de cordes et la moitié des planches, chevrons et murailles sont écroulés.

Pourtant, la remise en route de ces moulins tombés sous le contrôle de Jean VANGANGELT est rondement menée. Il faut aussi recruter et équiper de nouveaux convoyeurs, passer les commandes de peille. Ainsi, quatre chevaux, deux bais, un noir et un gris, un chariot équipé de cordes, câbles, fer et autres ustensiles indispensables à son usage, sont remis à François PERSEAUD, du village du COLOMBIER. L'ensemble est évalué, après échange en décembre d'une jument poussive, à 480 livres. Dès le 19 décembre, JUILHARD poursuit Jean MOREAU de CLAUZURE qui ne lui a livré que 30 charges de peille sur les 60 de son contrat. Dans l'arrangement qui suit le marchand de peille consent à JUILHARD un dédommagement de 305 livres... une somme qui peut définitivement le ruiner.

JUILHARD a des ennuis avec ses ouvriers même. Alors que le moulin ne fonctionne que depuis à peine 6 mois, son coucheur, Jean SIMON, refuse, le ler avril 1672, de reprendre sa tâche. Depuis 4 mois déjà, il l'a engagé et l'a nourri et payé de ses gages. Brusquement, sans que rien ne le laisse prévoir, après avoir reçu ses comptes de mars, SIMON déclare à JUILHARD qu'il quitte et abandonne le moulin et n'y veut plus travailler. Le maître-papetier réplique que c'est pour lui une perte et dommages forts considérables, car par la seule faute et absence de SIMON, ses autres compagnons et ouvriers ne peuvent travailler. C'est une contravention à l'arrêté de Sa Majesté, du mois de juillet 1671 donné à SAINT GERMAIN en LAYE, par le Conseil, arrêté qui stipule que les compagnons, ouvriers et apprentis travaillant dans les moulins à papier ne peuvent quitterleur maître, ni abandonner leurs ouvrages qu'après six mois consécutifs de service, et qu'ayant demandé leurs congés six semaines auparavant, sous peine de cent livres d'amende remises moitié aux pauvres du lieu et l'autre moitié au maître... De plus, il est précisé dans l'article 15 de cet arrêté que les maîtres-papetiers ne peuvent

pas recevoir dans leurs moulins les compagnons et apprentis qui ne leur auraient pas montré le congé du maître qu'il quitte sous peine de 300 livres d'amende, dont moitié sera pour le maître du moulin dont le compagnon ou l'apprenti sera sorti sans congé, et l'autre moitié à l'hôpital le plus proche du moulin. Or SIMON a travaillé jusqu'àla veille et n'a jamais réclamé ni congé, ni d'autorisation de partir. Selon toute vraisemblance, il s'est réfugié à MOULIN NEUF, paroisse de LAPRADE. Le notaire convoqué entreprend le procès verbal du moulin qu'il trouve tournant et virant en bon état et battant ouvrage. Dans une pièce, il dénombre deux caisses d'ouvrage, l'une d'elle contient du "gros bon fin", pour environ 50 rames, et l'autre, à demi-pleine, peut faire 30 rames de papier. Il se rend au pourrissoir "fourni d'environ trente charges de peilles toute fine et pourrie de bonne sorte pour faire ouvrage". Il entre enfin dans la chambre de la cuve où personne ne travaille faute dudit SIMON, coucheur. François CHAUMETTE, ouvrier, Léonard de LAMBLARDY, leveur, Hélie CHAUMETTE dit "Quinquin" gouverneur de salle et Jean BOUQUET, maître-papetier précisent qu'au cas où les choses en resteraient là, JUILHARD essuierait une perte de plus de 300 livres attendu que toute la peille et l'ouvrage préparé ne serviraient à rien et qu'il lui faudrait les payer de la même manière que s'ils travaillaient...

SIMON a-t-il été retrouvé, est-il revenu ? les documents font défaut, mais il serait très étonnant qu'un tel incident ait bloqué longtemps le moulin de la FOUGERE...

Depuis plus de 10 ans, les VANGANGELT sontles maîtres tout puissants de la vallée même si leur commerce florissant ne s'y limite pas et si la concurrence est implacable. Ils monopolisent quasiment toute la production des moulins de PISSELOUBE, les DEXMIERS, la FOUGERE, la BARDE, les FORSATS, la PALLURIE et de LAMBRETTE. Ces unités de production qui, à part celle de BONNES, sont à quelques centaines de mètres les unes des autres, sont constamment mises en concurrence. Au gré des commandes ou d'incidents divers, leur personnel est transféré sans ménagement d'un moulin à l'autre. La mobilité n'est pas une notion moderne!

JUILHARD à LAMBRETTE, puis à la FOUGERE, BUSSELET à la BARDE et PISSELOUBE sont

sur le terrain, intermédiaires des marchands flamands les plus zélés.

En 1673, Daniel JUILHARD perd son épouse, Marie et son fils Jean. Loin de ralentir son activité, ses malheurs le stimulent. Pour une fois, il règle à l'amiable, le 4 août, ses problèmes de succession avec ses beaux-frères, Denis et Pierre et sa belle-soeur Anne. La même année Guy BUSSELET décède brusquement obligeant VANGANGELT à revoir la gestion de son moulin de PISSELOUBE.

Or, depuis mai 1672, une armée commandée par TURENNE et CONDE vient d'envahir la HOLLANDE calviniste et républicaine toujours opposée aux conquêtes de LOUIS XIV. Les marchands ne sont plus aussi libres de circuler et les frères VANGANGELT, parfois retenus à AMSTERDAM ne peuvent qu'expédier par écrit leurs instructions devenues bien lointaines et tardives...

JUILHARD's enhardit sans doute à quelques initiatives, qui avec le temps vont se multiplier. Il s'éloigne de ses protecteurs devenus, semble-t-il des commanditaires encombrants, et cette période scelle leurs premières ruptures.

Le 9 février 1676, à ANGOULEME, Jean VANGANGELT et son frère Gaspard, bourgeois, venus tout exprès de PARIS, en leur nom et aussi pour leur frère Christophe, mettent un terme à leurs années de collaboration avec Daniel JUTLHARD. Ils tirent au clair les comptes de, non seulement leur commerce commun du papier, mais encore de la gestion qu'ils lui avaient déléguée des rentes de la terre de BOURZAC, dont ils étaient fermiers et dont Julien CLAUZURE est receveur.

Pour le cabal du moulin qu'il reprend, JUILHARD se trouve redevable de 6152 livres envers les VANGANGELT. 3002 livres sont transférées à JANSSEN. JUILHARD règlera 1000 livres à Gaspard d'ici un an et les 2150 autres livres restantes seront remboursées comme dit plus loin. Il est encore fait état de 4500 livres qui lui furent cédées en novembre 1671 par Jean et Christophe VANGANGELT. Cette obligation est sur le champ transportée à Gaspard, qui, plus accommodant que ces deux frères, accepte que son montant vienne en compensation des salaires et gages des années où JUILHARD était leur agent...

Banquier de cette association des frères VANGANGELT, Gaspard, peu souvent en avant dans le négoce, montre cependant qu'il en est aussi le décideur et il afferme à JUILHARD, pour 5 ans, le moulin de la FOUGERE qui lui appartient. La ferme qui court depuis le ler janvier 1676 est d'un montant annuel de 350 livres. Pour ces 1750 livres de ferme, les 2150 citées plus haut et leurs 250 livres d'intérêts, JUILHARD s'engage sur un nouveau calendrier de remboursement qui débutera dans 3 ans et demi... Mais les ponts sont manifestement coupés entre la cheville ouvrière de l'association des VANGANGELT, Jean, et le nouveau fermier du moulin a désormais partie bien liée avec Abraham JANSSEN.

veau fermier du moulin a désormais partie bien liée avec Abraham JANSSEN.

D'ailleurs, cette volonté affichée des frères flamands de rompre tout commerce avec le maître-papetier de la FOUGERE a été, à leur initiative, concrétisée par la signature, le jour précédent l'acte analysé plus haut, soit le 8 février, du contrat de vente par JUILHARD, de 350 charges de petit comté à JANSSEN, dans les 30 mois à venir. Sur chaque charge de papier fin à 96 livres, de papier retrié fin à 80 livres, de gros bon fin à 72 livres, de retrié gros bon à 66 livres, de gros bon de trace à 50 livres, l'acheteur retiendra respectivement 13, 7, 9, 6 et 6 livres qui feront les 3002 livres qu'il remettra à Gaspard VANGANGELT...